



MARTVELCA

Société à Responsabilité Limitée à capital variable

Au capital souscrit de 7.500 euros

39, avenue George V 75008 PARIS

493 293 989 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2025

(...)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social de la Société à la réalisation de tous travaux de second œuvre et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- *Toute activité de prise de participations et de gestion de titres de sociétés notamment dans les secteurs immobilier, de l'édition, de la fabrication et de la distribution de meubles et d'objets de décoration, de conseil et d'assistance en matière de décoration et de la distribution de bateaux à moteur ;*
- *La réalisation de prestations spécifique au profit des sociétés filiales ;*
- *La domiciliation de toute société ;*
- *La réalisation de tous travaux de second œuvre, notamment la réalisation de travaux de plâtrerie, d'isolation, de plomberie, d'électricité, d'agencement intérieur, de menuiserie, de peinture, de revêtements de sols ou de murs, et plus généralement, tous travaux de rénovation, d'amélioration, de transformation, d'aménagement ou d'entretien ;*
- *Toutes opérations financières, notamment gestion, coordination et placement de la trésorerie de sociétés faisant partie d'un groupe, en ce compris l'octroi de cautions, avals, suretés et garanties ;*

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

**CERTIFIE CONFORME
PAR LA GERANCE**